

Changements à l'offre protection juridique B'Cover - Euromex

Changements communs aux formules All-risk et Compact

- Augmentation de la somme assurée pour la garantie « État des lieux contradictoire ». (€ 500 devient € 1.500)
- Libre choix pour chaque assuré, lorsque plusieurs assurés comptent introduire une réclamation à l'occasion d'un même sinistre
- Radiation de l'exclusion pour le recours d'un dommage purement immatériel
- Radiation de la limitation pour les frais d'exécution d'un jugement
- Introduction d'un délai limité pour l'exécution d'un jugement
- Introduction d'une couverture pour les biens mobiliers appartenant à l'ACP
- Radiation du seuil pour les recours devant la Cour de Cassation
- Les litiges entre copropriétaires ne sont plus exclus par définition, pour autant que l'indemnité pour le dommage peut directement être réclamé auprès de l'assureur individuel du propriétaire responsable

Changements à la formule All-risk

- Augmentation des sommes assurées pour les garanties extra de la formule All-risk. (€ 30.000 devient € 50.000)
- Introduction d'une couverture Salduz